

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 106 372**A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83200840.3

(51) Int. Cl.³: B 66 C 1/12

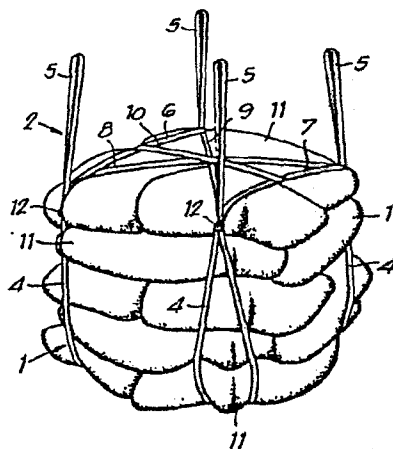
(22) Date de dépôt: 09.06.83

(30) Priorité: 12.10.82 BE 2059871

(43) Date de publication de la demande:
25.04.84 Bulletin 84/17(84) Etats contractants désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE(71) Demandeur: F. VAN DAMME & CIE, naamloze
vennootschap
Hoogstraat 43
B-9160 Hamme(BE)(72) Inventeur: de Brabander, Jean
Fabiolaan 7
B-8300 Knokke-Heist(BE)(74) Mandataire: Bockstaal, Daniel
M.F.J. Bockstaal Arenbergstraat 13
B-2000 Anvers(BE)

(54) Elingue autoserrante perfectionnée.

(57) Elingue autoserrante perfectionnée du genre comportant deux parties principales, à savoir, d'une part, une partie inférieure de forme quadrilobée (1) et, d'autre part, d'une partie supérieure en forme de double boucle (2), formée part deux brins parallèles (6,7) et deux brins croisés (8,9), caractérisée en ce que les brins parallèles (6,7) de la deuxième partie ou partie supérieure (2) sont, au moins au milieu de leur longueur, reliés entre eux par une bande transversale (10), fixée à ses extrémités par couture auxdits brins parallèles (6,7).

Fig.1

"Élingue autoserrante perfectionnée"

La présente invention a trait à une élingue autoserrante pour le chargement, le déchargement et le transport de marchandises emballées en des sacs ou en d'autres matériaux d'emballage similaires.

Une élingue autoserrante connue se compose de deux parties principales, à savoir d'une première partie de forme pratiquement quadrilobée et comportant une courroie ou sangle pliée et cousue, et d'une deuxième partie se composant essentiellement d'un élément en forme de double boucle comportant également une courroie ou sangle pliée et cousue, dont le nombre d'angles correspond à celui de la première partie.

Bien que cette élingue autoserrante connue donne entière satisfaction en ce qui concerne l'exécution de sa fonction essentielle, la demanderesse sait toutefois d'expérience que son application présente des difficultés dans certaines conditions, surtout lors de l'application de sa partie supérieure en forme de double boucle, difficultés qui consistent en ce que l'application de l'élingue et son maintien dans sa position correcte par rapport à la face supérieure des sacs ou autres objets à charger ou décharger s'avèrent parfois relativement difficiles par suite du fait qu'un des deux éléments extérieurs parallèles de la partie supérieure de l'élingue ou ces deux éléments risquent de se disposer à côté de la charge ou se s'en séparer par glissement lors de la fixation de la partie inférieure de l'élingue à sa partie supérieure.

Or, la présente invention vise la réalisation d'une élingue autoserrante perfectionnée du genre défini ci-dessus, qui se distingue par le fait que l'inconvénient susmentionné est radicalement exclu, de sorte que l'application correcte de la partie supérieure de l'élingue s'effectue sans difficultés et que tout risque de desserrage d'un des éléments de la partie supérieure par glissement est totalement exclu.

L'élingue autoserrante perfectionnée selon la présente invention, qui présente les avantages susmentionnés et d'autres avantages, se compose essentiellement de deux parties, à savoir d'une partie inférieure de forme quadrilobée et d'une partie supérieure en forme de double boucle comportant deux brins parallèles et deux brins croisés, la longueur de chaque boucle étant choisie de manière que la deuxième partie de l'élingue appliquée autour d'une charge peut être divisée en quatre éléments angulaires en forme de boucles, dont chaque boucle a une longueur telle qu'elle peut être nouée à l'une des boucles de la partie inférieure de l'élingue au moyen d'un noeud autoserrant avec formation simultanée d'une boucle de suspension, cette élingue selon l'invention étant caractérisée par le fait que les éléments parallèles de la deuxième partie (partie supérieure) de l'élingue sont, au moins au milieu de leur longueur, reliés par une bande transversale, dont les extrémités sont cousues à ces éléments parallèles de la deuxième partie.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description détaillée suivante d'un exemple d'exécution de l'élingue autoserrante concernée, donnée avec référence aux dessins ci-annexés, où

la figure 1 représente une vue en perspective d'une élingue selon l'invention appliquée autour d'une charge; et
la figure 2 représente de manière schématique et en perspective les deux parties de l'élingue selon l'invention.

L'élingue représentée par les figures se compose, de manière connue en soi, de deux parties principales, à savoir d'une première partie ou partie inférieure 1 de forme quadrilobée et d'une deuxième partie ou partie supérieure 2 en forme de double boucle.

Ces deux parties de l'élingue se composent chacune d'une bande dûment pliée et cousue.

La première partie 1 de l'élingue concernée présente une zone de support 3 dont chaque angle est muni d'une boucle 4, tandis que la partie 2 présente quatre angles 5 en forme de boucles, formées par des brins de bandes, à savoir, d'une part, deux brins parallèles 6 et 7 et, d'autre part, deux brins croisés 8 et 9.

Selon le système de la présente invention, lesdits brins parallèles 6 et 7 sont, au milieu de leur longueur, reliés entre eux par une bande transversale 10, provenant, le cas échéant, de déchets de bandes et cousue à ses deux extrémités aux brins 6 et 7. Cette bande transversale 10 est de préférence également fixée par couture aux brins 6 et 7 en leur point de croisement.

La mise en oeuvre de l'élingue décrite dans les lignes précédentes s'effectue, de manière connue, en déposant d'abord la charge sur sa partie inférieure étalée, c'est-à-dire sur ladite zone de support 3, charge composée par exemple de sacs 11 y empilés de manière appropriée, et en étalant ensuite la partie 2 de l'élingue sur la charge, ce qui est facilité par la présence de la bande transversale 10, la disposition correcte des deux brins 6 et 7 ne présentant pas de problèmes grâce au fait que leur éloignement mutuel par glissement est totalement exclu.

Les boucles 4 de la partie 1 de l'élingue sont alors repliées vers le haut et chaque boucle 5 de la partie 2 est ensuite fixée à une boucle correspondante de la partie 1 par un noeud

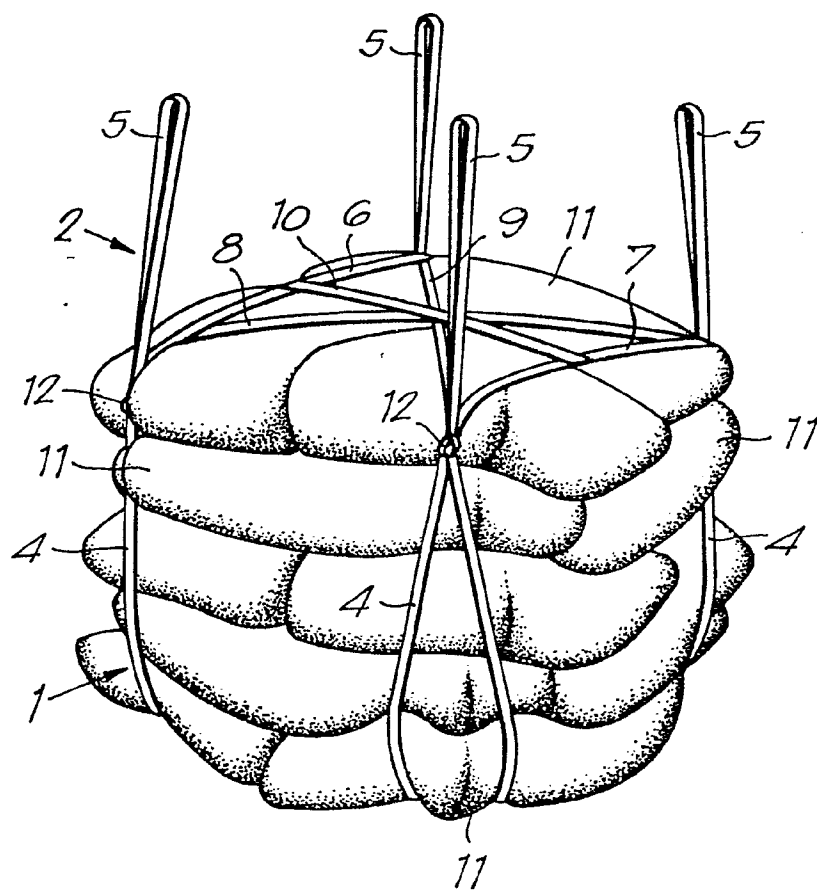
coulant autoserrant 12, également connu en soi, tout cela de manière que ce noeud se trouve à une hauteur inférieure à la hauteur totale de la charge 11 composée d'une pile de sacs. Les boucles 5 servent à suspendre l'élingue chargée
5 au crochet d'un engin de manutention.

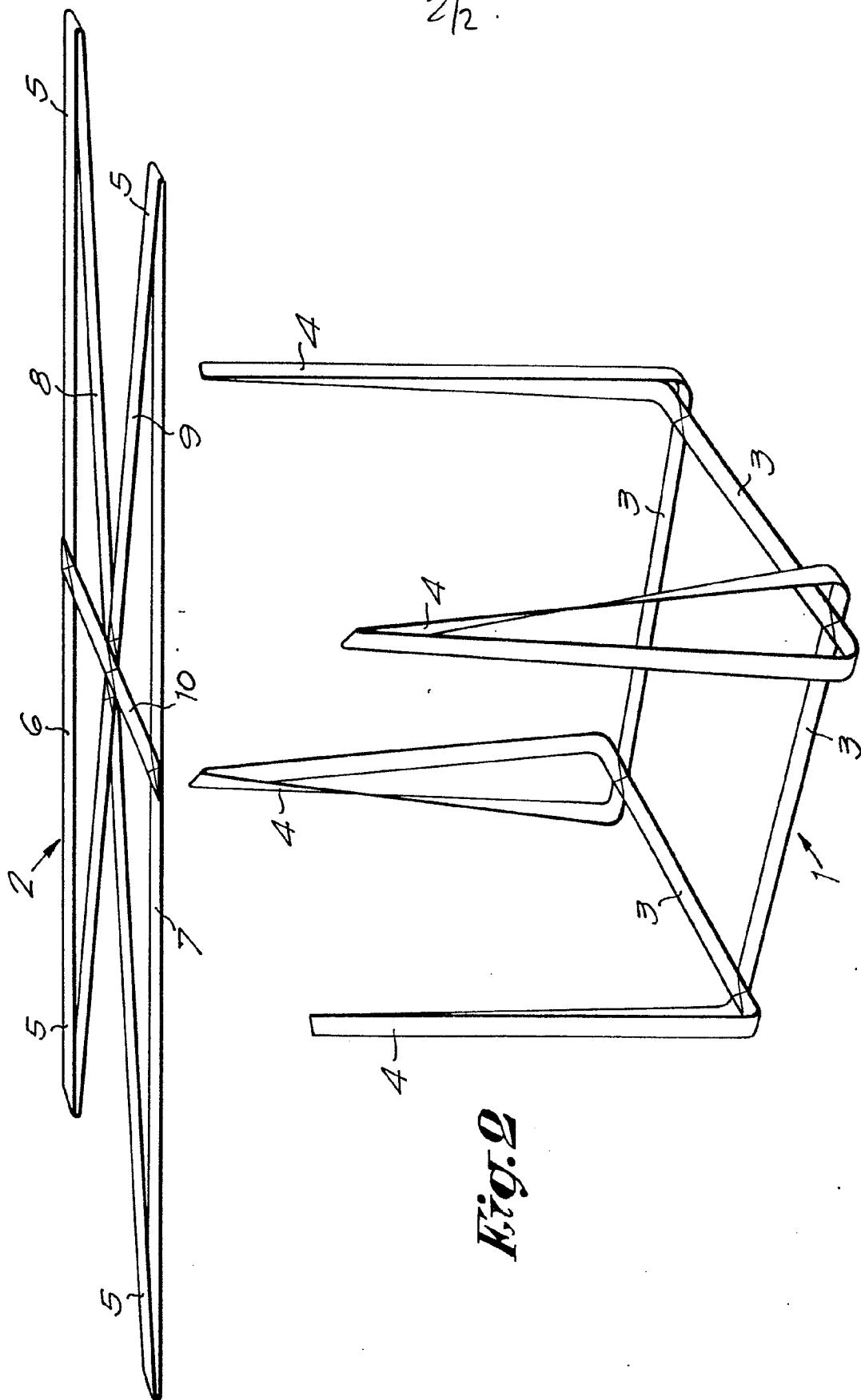
Il ressort clairement de la description précédente illustrée par les dessins annexés que l'élingue autoserrante perfectionnée par le système de l'invention se distingue par le fait
10 qu'est évité tout risque de dégagement par glissement d'un des brins 6 et 7 de la partie supérieure 2 grâce à la présence de l'élément transversal 10.

Il va sans dire que l'invention ne se limite pas au mode de
15 mise en oeuvre décrit dans les lignes précédentes, mais en prévoit toutes sortes de modifications, d'additions et d'adaptations concernant la forme et les dimensions de l'élément transversal 10, évidemment soumises à la condition de ne pas dépasser le cadre de l'invention défini par les re-
20 vendications ci-après formulées.

Revendications.

- 1.- Elingue autoserrante perfectionnée du genre comportant deux parties principales, à savoir une partie inférieure (1) de forme quadrilobée et une partie supérieure (2) en forme de double boucle formée par deux brins parallèles (6,7) et deux brins croisés (8,9), la longueur des boucles (5) étant choisie de manière que, lorsque l'élingue est appliquée autour d'une charge (11), sa deuxième partie (2) peut être divisée en quatre angles en forme de boucles (5), dont la longueur est choisie de manière qu'elles peuvent être fixées aux boucles correspondantes (4) de la partie inférieure (1) de l'élingue au moyen d'un noeud coulant autoserrant (12) avec formation simultanée d'une boucle de suspension, caractérisée en ce que les brins parallèles (6,7) de la deuxième partie ou partie supérieure (2) sont, au moins au milieu de leur longueur, reliés entre eux par une bande transversale (10), fixée à ses extrémités par couture auxdits brins parallèles (6,7).
- 2.- Elingue autoserrante perfectionnée selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite bande transversale (10) est fixée simultanément, d'une part, à ses extrémités auxdits brins parallèles (6,7) de la partie supérieure (2) de l'élingue et, d'autre part, au noeud des brins croisés (8,9) de cette partie supérieure.

Fig. 1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0106372

Numéro de la demande

EP 83 20 0840

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 9)
A	EP-A-0 056 676 (TRANSWORLD MARINE AGENCY CY) * En entier *	1	B 66 C 1/12
A	--- SU-A- 611 851 (AU NOM DU REGUERANT)		
A	--- GB-A-1 556 818 (IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD.)		
A	--- US-A-2 687 321 (TOFFOLON)		

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 9)
			B 66 C B 65 D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14-10-1983	Examineur VAN DEN BERGHE E.J.J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	